

C H A M B R E T E C H N I Q U E D E G R È C E  
C O N S E I L I N T E R N A T I O N A L D E S M O N U M E N T S E T D E S S I T E S

C O L L O Q U E D E T H E S S A L O N I Q U E 3 - 1 0 O C T O B R E 1 9 7 3

Prof. **N. MOUTSOPOULOS**  
GRÈCE

ESQUISSE DES PROBLEMES DE REANIMATION  
DES AGGLOMERATIONS HISTORIQUES

COMITE NATIONAL HELLENIQUE DE L'ICOMOS  
RUE KARAGEORGI SERVIAS 4 • TELEPHONE 32.22.466 • 32.36.652 • ATHENES 125 • GRECE

**1. INTRODUCTION**

**Esquisse des problèmes de réanimation**

Une condition préalable indispensable pour traiter le sujet est d'analyser les agglomérations historiques, en tant que nous l'appelons, agglomération traditionnelle, ainsi que l'importance de son réajustement. Selon la définition donnée par la "Charte de Venise" (1964) est considéré comme monument tout espace bâti ou non qui se distingue pour son intérêt archéologique, historique, esthétique et ethnographique. Cette définition européenne n'est pas naturelle et les

**Discours d'ouverture par le rapporteur général**

**M. Nikolas Moutsopoulos**

**Professeur à l'Université de Thessalonique**

(Colloque International de l'ICOMOS : Thessalonique

3-10 octobre 1973).

## 1. Introduction

Une condition préalable indispensable pour traiter le sujet est d'analyser l'expression agglomération historique, ou comme nous l'appelons en Grèce, agglomération traditionnelle, ainsi que l'importance du mot réanimation. Selon la définition donnée par la "Charte de Venise" (1964) est considéré comme monument tout espace bâti ou non qui se distingue pour son intérêt archéologique, historique, esthétique et ethnographique. Cette définition englobe les biens naturels et les objets mobiles qui ont été conservés dans le monument.

Toutes les agglomérations formées avant une certaine période, qui varie selon l'histoire nationale de chaque peuple, et qui n'ont pas été altérées du point de vue urbaniste et morphologique, constituent l'ensemble des agglomérations de chaque pays pouvant être caractérisées comme traditionnelles (historiques) puisqu'elles gardent leur caractère inchangé même si elles ont subi certaines modifications, additions, ou interventions sur leur surface à une époque plus ancienne.

Etant donné que chaque agglomération est un organisme vivant qui évolue et qui se réorganise avec le passage des siècles, elle ne peut se présenter aujourd'hui, sauf quelques rares exceptions, sous une forme architecturale (et urbaniste) uniforme, mais au contraire elle est susceptible d'avoir adopté les tendances architecturales de chaque époque et de les avoir assimilées, comme c'est le cas d'habitude, en les interprétant, préalablement, avec les mesures locales, nationales (populaires ou traditionnelles, c.à.d. le goût populaire).

Le degré des influences étrangères est plus ou moins prononcé selon l'emplacement des agglomérations par rapport aux frontières

de communication, la distance des centres et la fréquence et la possibilité d'obtenir des informations. Les échanges des biens artisanaux, voire même un commerce rudimentaire, constituent des conditions préalables contribuant à des contacts et en conséquence à des influences qui nous étonnent. si l'on tient compte des distances et des difficultés de communication de cette époque.

Citons le simple exemple du Baroque qui, indépendamment de sa propagation dans ses sources, a influencé considérablement les architectures locales nationales (populaires), parfois très éloignées tout en offrant de nombreuses variantes qui se sont plus ou moins assimilées à l'architecture populaire, urbaine et religieuse des différents peuples. La grande influence du Baroque sur tout le territoire de l'Europe devra constituer un jour l'objet d'une analyse plus détaillée car sa prédominance a marqué de son empreinte l'art figuratif populaire au cours d'une longue période en Europe et ce fait devra être interprété comme l'acceptation de ses messages intellectuels de la part des peuples.

Les agglomérations historiques ont malheureusement subi de grandes destructions et altérations causées par le passage du temps, les fléaux naturels (tremblements de terre, incendies), d'autres détériorations et en particulier par les deux grandes guerres. Un grand nombre de ces agglomérations a disparu pour toujours, un autre a subi des altérations irréparables consécutives à la construction non planifiée surtout juste après la 2ème guerre mondiale. Si nous considérons également les pertes dues aux regroupements démographiques et à l'abandon, nous constatons que le nombre des agglomérations qui ont été conservées et qui se trouvent dans un état satisfaisant en Europe, au Proche Orient et en général

dans le bassin Méditerranéen, n'est pas grand. Pour cette raison ~~raison~~ également, tout effort pour les conserver doit être déployé. Il faut lancer une croisade à l'échelle internationale pour informer les peuples de l'importance que revêt leur conservation pour l'histoire de l'humanité.

Réanimer c'est redonner aux monuments et aux sites une fonction qui s'insère dans le cadre des besoins de la vie d'aujourd'hui, tant au point de vue individuel qu'au point de vue social.

## 2. Importance de la réanimation des agglomérations historiques

La vérité se revête parfois de façon négative, comme dans le cas des anciennes agglomérations, abandonnées et maltraitées. Il a fallu que la ville-monstre créée par l'homme pour des questions d'opportunité seulement, le détruise physiquement et moralement pour qu'il se souvienne des anciennes agglomérations de ces oasis qui survivent dans un mauvais état et qui renferment des messages de sérénité pour le pauvre être humain, la victime de la ville-robot. Il faut souligner les paroles remarquables exprimées par le président de l'ICOMOS, le professeur Pierro Gazzola, au "Premier Colloque sur les problèmes posés par la sauvegarde de l'architecture populaire" à Vysoke Tatry (Brno, septembre 1971): "Il en dérive la possibilité de découvrir dans les manifestations de l'architecture mineure des éléments de connaissance humaine et sociale et des réalisations poétiques authentiques et répondant parfaitement à leur destination, comme il est difficile de trouver dans les manifestations officielles de l'architecture".

L'importance de ces agglomérations pour la Société actuelle du point de vue national et international aussi bien que

les raisons morales qui rendent leur conservation indispensable, ont été mis en relief clairement aux conclusions du Symposium sur la protection de l'Architecture populaire de Strbske Pleso (30 Août - 7 Septembre 1971). Je vous prie de me permettre de citer certains extraits:

"Tous les monuments de l'architecture populaire  
"ainsi que les ensembles et les villages historiques  
"sont des témoignages essentiels de la vie sociale  
"et des manifestations vivantes de la faculté  
"créatrice et de la sensibilité des peuples.  
"Ils constituent de ce fait une composante essentielle  
"de leur patrimoine culturel. Il en résulte que  
"chaque pays a à l'égard des communautés nationales  
"et internationales une responsabilité et un devoir  
"moral de consacrer tous les soins à leur conserva-  
"tion et à leur intégration organique dans la vie  
"contemporaine.  
"La liaison harmonieuse des valeurs historiques et  
"actuelles contribue à rehausser le niveau culturel  
"de l'environnement et à maintenir une continuité  
"de la conscience nationale.  
"Les monuments de l'architecture populaire repré-  
"sentent une expression essentielle de la culture  
"propre du pays qui les a créés et de ce fait un  
"bien inaliénable. Pour cette raison les partici-  
"pants au symposium font appel aux représentants de  
"tous les états membres de l'UNESCO et de tous les  
"autres pays, en particulier dans les régions du  
"monde en voie de développement, afin de ne pas  
"permettre, la destruction de ces manifestations  
"essentiels des particularités de chaque peuple,  
"tout en assurant cependant le progrès technique  
"et économique.

3. Méthodologie de localisation et critères d'établissement  
d'inventaires et d'évaluation des agglomérations historiques.

Plusieurs critères, différant selon le pays peuvent intervenir dans la méthodologie de sélection, d'établissement des inventaires des agglomérations traditionnelles, de leur évaluation et de la détermination de la priorité d'intervention. Et ce fait précisément du classement et de la sélection des agglomérations constitue un problème qui n'a pas encore été défini de manière responsable et qui dépend toujours également des réponses données aux renseignements que nous désirons obtenir, c'est à dire aux questions que nous posons et il doit être considéré certain que chaque nation pose parfois des critères différents de sélection et d'évaluation de ses agglomérations traditionnelles. Dans une communication présentée au cours des travaux du Symposium Scientifique de Tatras (1971), Pasić-Maksimović Nadežda, a traité des problèmes relatifs aux critères de sélection des agglomérations à conserver. Dans sa communication elle se demande: "De quelle échelle nous servirons-nous pour déterminer les valeurs d'une agglomération rurale et d'après laquelle l'importance des monuments historiques pourrait être déterminée? Existe-t-il une possibilité de mettre au point des critères uniques pour tous les villages sur le territoire de notre pays lorsque ceux-ci se différencient typologiquement?". (Symposium Vysoke Tatry 1971, p.6).

Pour localiser les agglomérations historiques, il est nécessaire d'établir un inventaire spécial, de faire remplir des questionnaires spéciaux (registres) par des équipes d'architectes ou d'autres spécialisations. Des exemples de questionnaires ont été publiés dans les bulletins d'

information et dans les institutions officielles de l'ICOMOS. Ces questionnaires peuvent, selon le cas, être enrichis avec des renseignements historiques ou ethnologiques plus abondants, des données statistiques ou observations sociologiques, qui s'avèrent précieux pour la connaissance de la psychologie des habitants, et surtout utiles au cours de la phase de sélection des agglomérations à conserver de pair avec les données économiques. Des méthodes et des exemples de fiches spéciales d'enregistrement ont été proposés de temps à autre par divers chercheurs dans différents congrès scientifiques et dans les bulletins scientifiques de l'ICOMOS. Je cite, en l'occurrence, un extrait de la communication de Roberto et Mariana Freddi "Proposition d'un inventaire bibliographique de l'Architecture populaire spontanée dans le monde" au Symposium International organisé par la Section Nationale Tchèque de ICOMOS, à Hautes Tatras en 1971.

Un exemple de registres d'inventaires d'agglomérations et de sites figure dans "L'Avenir de passé", volume publié à l'occasion de la Conférence Européenne des Ministres responsables du patrimoine culturel immobilier, organisée par le Gouvernement Belge, sous les auspices du Conseil de l'Europe (p.39-41). Plusieurs des sujets que nous devons traiter sont inéluctablement associés à l'Histoire de l'Architecture. Nous ne nous occuperons pas systématiquement de leur analyse, mais nous allons tout simplement les signaler, chose indispensable et inévitable, car si l'importance historique de l'agglomération n'est pas prouvée aussi bien que sa contribution économique, culturelle et artistique directe ou indirecte à l'histoire de la région générale (au moins), il n'est pas possible de <sup>ria</sup> liser sa sélection

et de déterminer la priorité d'intervention. L'existence de monuments architecturaux de l'antiquité et du moyen âge, encadrés de blocs de bâtiments qui conservent leur caractère médiéval ou plus récent, constitue un autre facteur d'évaluation de l'agglomération. La qualité et l'état de conservation de l'architecture locale traditionnelle de pair avec le caractère unique de certains types architecturaux, l'existence d'habitations historiques (maisons de sujets qui ont joué un rôle particulier soit à l'histoire nationale de chaque pays soit à la civilisation en général) constitue un critère particulier de sélection. La conservation de moeurs locales importantes, de fêtes et de rites (populaires et religieux, chrétiens ou païens), l'existence d'écoles médiévales, d'Ecoles Supérieures ou institutions locales culturelles, d'Archives, de Bibliothèques, constitue également un facteur d'évaluation de l'agglomération à une échelle spéciale. Tout ce qui précède, de pair avec l'intégration réussie de l'agglomération historique dans l'espace environnant, dans le paysage naturel aussi bien que la qualité des beautés naturelles adjacentes constituent également des critères positifs, pour qu'une agglomération soit incorporée dans un programme de développement accéléré. Tout ce qui précède, associé au développement économique général de l'agglomération et de la région (points positifs ou négatifs) et à la psychologie des habitants en rapport toujours avec l'opportunité de son incorporation dans un programme spécial de développement touristique local, représente les critères essentiels de sélection d'une agglomération historique comme agglomération à conserver. Ces critères également peuvent différer d'un pays à l'autre.

#### 4. Etude des agglomérations historiques

Le problème de la détermination du noyau initial et de l'évolution historique de l'agglomération est lié à un problème plus général, celui de la découverte et de l'identification des anciennes agglomérations. La fondation d'un Institut International sous l'égide de l'ICOMOS, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO est souhaitable,

pour la rédaction de cartes spéciales, représentant différentes périodes, avec identification des toponymies, de noms et de lieux historiques, de manière à mettre en relief dans l'espace Européen, et en particulier Microeuropéen et balkanique, au Proche Orient et dans la Méditerranée, l'évolution des phases de formation des agglomérations. C'est une chose qui doit se matérialiser au plus vite possible car, d'habitude par ignorance, des Comités Nationaux spéciaux altèrent et parfois changent de très anciennes toponymies, précieuses pour la connaissance de l'évolution historique des lieux. La découverte d'anciennes agglomérations et parfois leur identification revêtent incontestablement un grand intérêt archéologique, mais se trouvent loin de nous donner une image synthétique des sites des agglomérations (et de leurs noms) par époques et phases culturelles. Cette proposition sera clarifiée à la fin de ma communication où elle est considérée dans un cadre plus large concernant l'habitation de l'homme. Elle joue un rôle important pour toute recherche systématique future des agglomérations à l'échelle européenne. Si les fondements appropriés ne sont pas posés dès le début, la sélection et la conservation des agglomérations traditionnelles ne seront pas peut-être représentatives non seulement dans le cadre des buts de l'ICOMOS mais dans un cadre culturel et national plus large.

Permettez-moi de vous rappeler qu'un effort systématique d'établissement d'un inventaire des agglomérations et localisations préhistoriques n'a jamais été déployé, toujours en rapport avec une ancienne ville plus récente, et il en est de même pour la recherche des rapports entre eux du point de vue de l'origine de la nation et en général des besoins économiques qui ont provoqué la colonisation au nouveau lieu mais également du point de vue des communications au cours de l'époque historique. A part d'autres facteurs, des recherches similaires ont un rapport étroit avec la génétique du caractère national (la composition de la race) selon les époques. Sur le territoire balkanique au moins, de telles recherches systématiques d'agglomérations datant au moins du 19ème siècle n'existent pas.

Pour répondre à la question fondamentale qui constitue l'objet de notre Colloque, il faut préalablement examiner un grand nombre de problèmes qui sont en relation avec la typologie de l'habitation de l'agglomération. Une connaissance parfaite d'une part, des types d'habitations construites aux diverses phases de la vie historique de l'agglomération et leur origine, d'autre part, s'avèrent indispensables au stade des propositions de réparations, restaurations et parfois d'additions. C'est une des raisons qui nous a conduit à désigner la typologie de l'habitation comme thème complémentaire de notre congrès. La connaissance de l'organisation sociale des agglomérations historiques, pendant le moyen âge ou au moins à partir du 17<sup>ème</sup> siècle est précieuse au cours de la phase des propositions de réanimation de l'agglomération.

En ce qui concerne les agglomérations de la péninsule d'Hémos (des Balkans) et en particulier les agglomérations helléniques, nous observons qu'après les reclassements démographiques qui ont eu lieu après l'occupation turque sur le territoire balkanique et l'enlèvement des terres riches des anciens propriétaires pour les donner à une nouvelle classe dirigeante, celle des seigneurs, un nouveau type d'agglomération refuge de montagne se forme avec une puissante organisation sociale intérieure léguée par les années de la dominance byzantine et respectée absolument par le souverain.

Parmi ces bourgs de montagne, ceux qui ont eu la chance d'être placés sous la protection de la reine-mère ou des dignitaires de la Sublime Porte ou encore du harem du sultan, en versant une somme fixe annuelle, ont joui d'une liberté particulière, loin des arbitraires de chaque percepteur financier et des aghas locaux. Dans ces bourgs précisément se sont développées les fameuses corporations artisanales et de construction dont les origines se perdent dans le fond de la domination romaine.

L'autoadministration des agglomérations avec le système des anciens et de la participation de l'Eglise qui avait des pouvoirs fondamentaux de taxation (car les Musulmans encaissaient de l'autorité locale la

somme fixée d'avance que les anciens distribuaient en prenant pour critère l'état financier de chaque rafa), des autorités culturelles (car les anciens entretenaient les écoles et veillaient à la reconstruction des bibliothèques), juridiques (car devant le Métropolitite des différends de toutes sortes trouvaient leur solution) et relatives aux corporations (car les anciens surveillaient de haut les esnaf également!).

Quelle est l'époque exacte à laquelle est survenue cette spécialisation parfois en groupes de ces agglomérations de montagnes dans leurs occupations artisanales uniformes: Kastoria (fourrure), Abalakia (teinture de fibres textiles), Kosmas Kynourias (peignes de métiers à tisser), Stemitsa Gortynias (spécialisations de forges, orfèvres d'argent) et parfois certains métiers comme celui de constructeur-Kouderées (Lagadie Gortynias, Mastrohoria Konitsis de Pindos, Macédoine Occidentale, Thrace Orientale). Cette époque est importante toutefois tant pour la structure sociale des agglomérations que pour leur composition raciale. Il faut rechercher principalement l'époque à laquelle les habitants de Lagadia se sont spécialisés dans l'art de la construction, en tout cas pas avant le 18ème siècle, et répondre à la question demandant si cette spécialisation avait un certain rapport avec l'immigration des fameux constructeurs épirotes (de Vourbiani, Pyrsoyianni, Konitsa et autres agglomérations) à Lagadia aussi bien qu'à Stemitsa, ces épirotes ayant été également des spécialistes de l'orfèvrerie. L'enrichissement d'agglomérations médiévales existantes comme celles de l'Arcadie de montagne (Lagadia, Dimitsana, Stemitsa, Katouna) par des Epirotes, des Albanais et des Albanévalaques colonisateurs revêt une grande importance non seulement en ce qui concerne le changement de l'orientation des métiers de ces agglomérations historiques mais aussi en ce qui concerne l'influence sur les moeurs locales, sur les costumes, sur la langue et, ce qui nous intéresse particulièrement, sur la typologie et la morphologie des agglomérations.

J'aimerais exprimer, en l'occurrence, ma conviction qu'une recherche

plus détaillées des agglomérations de la Gortynie, région de montagnes prouvera de manière évidente les influences épirotiques tant sur la forme que sur les détails de construction qui témoignent des racines profondes et des rapports avec les agglomérations de montagnes correspondantes de Pinde, la chaîne de montagnes historique destinée à constituer le dépôt éternel et la force continuellement renouvelée en population du territoire grec à partir des années les plus reculées.

Un autre facteur qui nous conduit à supposer qu'il y avait les rapports ou plus précisément, les influences que nous avons mentionnées, parmi les agglomérations historiques de Morée et les montagnards de Pinde qui ont contribué à l'apparition d'un élément épirote et grecevalaque en Arcadie, est celui des langages secrets parlés dans ces agglomérations et observés dans les corporations artisanales uniformes à une certaine époque. Le langage secret des Kalataides (forgerons) et orfèvres habitants de Stemitsa, a un rapport étroit avec le langage des constructeurs de Pinde.

Les langages secrets, idiomes artificiels, ont été composés pour que la conversation des techniciens des corporations ne soit pas comprise par les étrangers et notamment les employeurs. Ils ont été justement créés pour dissimuler les connaissances et pour les sauvegarder même après la spécialisation soit de l'agglomération soit de l'ensemble de la corporation artisanale.

D'après les renseignements que nous pouvons avoir, sauf quelques rares exceptions, ces corporations artisanales apparaissent au début du 18ème siècle. A cette époque justement, nous avons des maisons bourgeoises et des maisons de seigneurs portant une date certaine dans les bourgs florissants de la Macédoine Occidentale (Kastoria, Siatista, Kozani) et de Thessalie (Abelakia, villages de Pilion) qui présentent une structure et une forme évoluées.

Le développement de l'artisanat des bourgs de montagnes qui, dans certains cas présente des idées d'avant-garde de participation de

tous ceux qui travaillent aux bénéfices, comme dans l'artisanat des fils rouges de Abelakia Thessalie, suppose un méthodisme d'écoulement du produit et un procédé complet de transport de celui-ci, accompagné d'une escorte de guides et hommes armés Turques et Albanais (Kiradzi) pour des raisons de sécurité aux passages difficiles (Derven) jusqu'aux marchés de l'Europe Centrale (Zemoun, Buda, Vienne et autres). Les corporations artisanales disposent de comptoirs organisés dans les différents centres commerciaux de l'Europe. Des renseignements intéressants en la matière sont retrouvés dans la correspondance commerciale de G. Schwartz (président de l'artisanat de fils d'Abelakia de Thessalie).

Les nombreuses années de contacts des Grecs et en particulier des commerçants de Macédoine avec le mode de vie européen et le mouvement culturel ont incontestablement influencé leur mode de pensée. Il faut toutefois examiner si ces commerçants, de retour dans leur pays, ont amené des idées et des formes qui ont influencé la structure des habitations, l'Architecture en général et les agglomérations des pays Balkaniques.

Les longs voyages des groupes de constructeurs qui partaient de leurs berceaux, les agglomérations de montagnes de Pinde Orientale et Occidentale jusqu'aux villages de montagnes de Kozani et Florina (auxquels il faut ajouter les fameux constructeurs de Debre, Černa Gora, et Arbanasi en Bulgarie), jusqu'à la Valachie au Nord, l'Egypte (Misiri) au Sud et la Perse à l'Est (des voyages des esnaf vers l'Occident ne sont jamais mentionnés) constituent un sujet à étudier, en ce qui concerne le transfert d'influences éventuelles. D'après tous les renseignements que nous avons pu rassembler par des constructeurs âgés, il était toujours déclaré catégoriquement et laconiquement que dans chaque lieu on construisait conformément aux habitudes locales ou parfois selon la méthode qu'ils avaient appris dans leur pays, p.ex. à Chalkidiki ou au Péloponnèse.

Les influences étrangères qui se concentrent clairement sur la tra-

dition architecturale des agglomérations des pays balkaniques se limitent absolument dans la décoration intérieure des maisons. L'influence intense du Baroc apparaît clairement sur la formation des motifs. Je suis toutefois convaincu que ces influences sont indirectes et non directes et proviennent des centres européens connus par les commerçants grecs et les constructeurs de l'époque mais nous n'avons pas de preuves que ces formes proviennent directement de ces lieux. Au contraire, nous connaissons avec certitude que ces lieux leur fournissaient des matériaux spéciaux (petites pièces de verre en couleur pour les yeux-de-boeuf multicolores des maisons - d'après la correspondance que nous avons trouvée à Abelakia - qui venaient de Vienne) et évidemment des patrons.

Le Baroque prédominant en général à cette époque et était absolument accepté au centre de l'Empire Ottoman, Constantinople (Istanbul). Il avait déjà influencé la décoration des palais et des pavillons des sultans (Top-capi), des mosquées, des bâtiments publics (fontaines etc.).

Les esnaf de construction des balkans qui ont travaillé dans des travaux de construction de la capitale et des autres villes de l'Anatolie, ont connu le baroc, déjà transformé, surtout du point de vue des couleurs, selon les préférences orientales. C'est justement ce baroque, enrichi avec le goût personnel populaire et la bonne humeur (meraki) des maîtres ouvriers populaires que nous reconnaissons sur les décorations des plafonds (tavan), des murs des églises et des grandes maisons du territoire balkanique.

Il faut souligner que la terminologie en matière de construction employée dans les pays balkaniques aux 18ème et 19ème siècles est purement turque (tavan, harç, çardak, çatma, bina, hatil, kusaklama, dolma-bölme, direk, payanda, kereste, çati, bagdadî, saçak, Hayat, sahnisin), les maîtres ouvriers étant désignés avec le nom turque de leur spécialité dans la région nordhelladique et balkanique - dundjeri, dogrmađiđe etc.

Toutefois, les turques souverains d'un immense empire qui s'étendait sur les régions qui nous intéressent justement, ont établi un système administratif remarquable et contrôlaient les constructions, sous forme de contrôle technique au niveau de département (contrôle d'urbanisme et de construction) ayant en tête l'ingénieur du département (meimarbasi) et ils sont responsables de l'ordre urbaniste qui prévalait dans toutes les agglomérations du 17<sup>ème</sup>-19<sup>ème</sup> siècle et notamment des bases posées pour le développement des caractères architecturaux qui se sont manifestés dans les différentes régions géographiques. Il est incontestable que les turcs ont mis de l'ordre dans les pays de leur immense empire et qu'ils sont également responsables de la construction des bendestens, des hammams (selon le système des bains byzantins), des imaret des fontaines, des ponts, des kiosk; c'est eux qui ont conçu les jardins fermés qui convenaient et desservaient leur vie familiale, privée et introvertie. Il faut également mentionner les harems et la passion des jouissances esthétiques. Le commerce et les arts ont connu un grand épanouissement aux mains des rafas, Grecs, Arméniens, Slaves et Juifs.

La structure intérieure des locaux de réception, dans les grandes maisons les plus riches et les plus représentatives de la Grèce du Nord, les oda, avec les judicieux soulèvements des niveaux du sol, la place de la cheminée avec les sièges bas (dolap, ou mousandira), les saillies intérieures et les yeux-de-boeuf en couleur, les décorations des frises dont l'origine doit être recherchée dans les tentes turques de campagne (conservées aux musées de Budapest et de Cracovie) dont la partie supérieure est constituée de tapis de prières cousus à la manière musulmane connue de l'arc symbolique ou du vase aux fleurs (d'habitude aux œillets), composent la série des arcs en couleurs des locaux de réception.

L'origine de la maison Grecque du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> siècle reste obscure jusqu'aujourd'hui. Les souvenirs lointains que certains chercheurs ont voulu retrouver dans l'ancienne maison grecque munie d'une cour intérieure (comme de Délos, Olynthos, Priina et d'un

atrium en latin) ne peuvent être consolidés de manière responsable, car tout simplement, l'anneau médiéval de liaison de la chaîne, la maison byzantine, dont malheureusement nous connaissons très peu de choses, est absent.

Nous sommes toutefois d'avis que, de pair avec la recherche systématique de la maison byzantine dans toutes les sources (textes, images, ruines etc.) il faut également rechercher l'origine de la maison plus récente, des dernières années de l'occupation turque dans les tours byzantines et post-byzantines fortifiées (coula) en parallèle avec la recherche de la maison populaire très ancienne, à front large et à front étroit, de la région nord-helladique.

La maison à pièce unique des Slaves, izba, qui était parfois en partie construite sous le sol, comme témoignent les données importantes du Musée Archéologique de Budapest, qui apparaît dans les régions plus nordiques du N.E. de l'Europe, de Russie, de Pologne, de Slovaquie, jusqu'en Bulgarie et les limites de l'Olympe et de la Chalcidique, avec exactement le même nom, devrait être étudiée en même temps.

Dans une communication du Symposium de l'ICOMOS (Vysoké Tatry, Brno, Sept. 1971 t.A) de Jan Mjartan, "La disposition de la maison paysanne de l'Est, de la Slovaquie et son développement", il a été dit que: "Les recherches effectuées dans le domaine de l'architecture paysanne à l'Est de la Slovaquie confirment la conclusion hypothétique que la maison paysanne de cette région s'est également développée à partir d'une habitation à chambre unique (izba), pour laquelle s'est conservé le terme chyža". Dans toutes les langues slaves, la première construction carrée en plan, qui se trouve dans la cour de l'habitation et qui était à l'origine utilisée comme chambre de dépôt, des célibataires ou des jeunes mariés est appelée klet. Les klet sont sujets à des expansions et à des additions jusqu'à ce qu'un autre étage leur soit ajouté (čardak).

En HELLADE du Nord, la structure du plan de l'habitation typique est d'habitude simple, à front large, à l'origine construite sur un seul étage (rez-de-chaussée), parfois avec une galerie sur la façade (hafati) et en y ajoutant plus tard un autre étage. Sur toute la largeur de la vue, un long espace abrité semi-ouvert est disposé, ouvert vers la vue. L'escalier conduit du rez-de-chaussée librement à cet espace de l'étage. Les chambres à l'étage sont disposées "en série", leur accès étant assuré par l'extérieur, par l'espace semi-ouvert. Au rez-de-chaussée sont aménagés les locaux auxiliaires dépôts de provisions et locaux pour l'établissement des bestiaux, ainsi que la cuisine.

Grand est le nombre des variétés de ce type qui se basent sur une combinaison logique d'additions alternantes et, ensuite, de saillies successives. Cette typologie nous conduit à toutes les formes connues rencontrées au 19<sup>ème</sup> siècle dans les centres urbains des Balkans (Thessalonique, Adrianoupolis-Edirne-, Philippoupolis-Plovdiv-, Messimrie-Nesembar, Verroie-Karaferia-, Florina-Lerin-, Edessa-Voden-, Drama, Kavala, Didymoticho-Dimotica, Méléniko-Melnic-, Velessa-Titov-Veles-, Skopia-Skoplje-, Achris-Ohtid-, Kastoria-Kostur-, Siatista, Abelakia, Ano Volos, Tsaritsani, Yiamina et autres

De grandes similarités sont également observées dans l'urbanisation et l'architecture des agglomérations des Balkans et de l'Asie Mineure (Anatolie), dans les régions justement où s'étaient développées la civilisation et l'architecture byzantines.

Nous considérons qu'une dernière forme de l'évolution de l'habitation à front large, au tout dernier étage des constructions en forme de tours, est la structure du plan avec formation croisée au centre et chambres aux quatres extrémités avec accès au long des diagonales. D'habitude ces locaux sont construits en saillie aux angles de la haute base de pierre en forme de tour. Ce type constitue d'ailleurs la dernière phase d'évolution de l'habitation fortifiée en forme de tour des seigneurs médiévaux.

Aux côtes occupées par les Francs et en particulier à celles occupées par les Vénitiens, côtes de l'Adriatique, de Morée, de Crète, de Chypre et des îles de l'Archipel, l'Architecture a suivi fidèlement les modèles de la Métropole et des grandes villes italiennes. Le baroc et le maniérisme de l'époque dans leurs formes les plus pures ont prévalu dans les coins les plus éloignés, à l'intérieur de Crète et des îles Ioniennes.

Dans l'Hellade continentale et aux Balkans l'architecture, dans ses lignes générales, est uniforme. Il est toutefois difficile aujourd'hui de le constater étant donné que la majorité des agglomérations au Sud de la Crète ont été détruites à l'époque de la révolution grecque, à celle de l'invasion d'Ibrahim Pacha (1826) et après les destructions, le néoclassicisme introduit par les bavarois de la cour du premier roi de Grèce Othon, a fleuri et a comblé tous les écarts créés par les destructions. Pour cette raison justement, nous sommes étonnés lorsque nous découvrons des représentations sur des anciennes chalcographies de villes de Morée, comme Nauplie, ancienne capitale du royaume Grec qui venait d'être fondée, exprimant l'Architecture post-byzantine typique.

Toutefois, nous nous étions également trompés dans le cas d'autres architectures locales également, moins importantes, comme dans l'architecture contemporaine représentée uniquement par le blanc des îles de l'Archipel. Evidemment, la prédominance du blanc est relativement récente dans les agglomérations insulaires de la mer Egée. Avant le 19ème siècle, les agglomérations insulaires, dans leur ensemble presque, se trouvaient à l'intérieur, à des points fortifiés par la nature et en tout cas isolés, les maisons en maçonnerie

apparente, avec des variations et invisibles par les pirates. Avec l'introduction d'une plus grande sécurité, après la libération et la création du nouveau royaume grec, un déplacement de la population des anciens sites fortifiés de l'intérieur vers les côtes commence à se manifester, d'habitude sur les mêmes sites où se trouvaient les anciennes agglomérations côtières (astapola).

Dans les îles de la mer Égée, à quelques exceptions près, l'architecture post-byzantine uniforme a prévalu adaptée principalement à l'échelle du paysage et aux matériaux de construction, comme nous la voyons encore aujourd'hui à la chora de Skopelos, à Lemnos, à Mytilène, à Chios, à Samos et ailleurs. Les exceptions sont observées dans certaines îles où l'absence de bois est totale, comme p.ex. à Santorine. C'est là que dominant, pour des raisons particulières de construction et grâce à la présence de la terre de Théra (pouzzolana), des formes stéréométriques avec une couverture principalement semi-cylindrique. La structure des dômes crée les formes connues et aimées en architecture moderne. En Crète, avec une autre série d'îles, nous voyons la toiture formée d'une terrasse. Les poutres en bois sont supportés par les long côtés du noyau initial à une pièce et sont couverts sur leur partie supérieure avec des petits poutres et, selon les matériaux locaux, des planches ou des chaumes dont la surface est couverte de terre imperméable spéciale. Le désir de construire des espaces plus larges est principalement responsable en Crète de l'élargissement d'une des dimensions du plan du noyau initial de l'agglomération et le recouvrement a été effectué de nouveau à l'aide des mêmes poutres en bois (de dimension typique toujours) qui ont été allongés par l'incorporation d'un support horizontal

et longitudinal, à savoir d'un tronc de grande dimension (parfois de deux appuyés sur une colonne de bois) et d'habitude d'un arc au long côté du plan du "volte". Cette méthode de construction a très probablement une origine orientale.

La prédominance du bois qui parfois se manifeste sur les parois porteuses en bois, dépend de plusieurs facteurs. Nous pouvons toutefois voir clairement dans l'esprit et dans l'essence de cette architecture uniforme qui se manifeste sur tout le territoire de l'Asie Mineure et des Balkans, deux tendances de construction, que nous nommons des Ecoles pour des raisons pratiques, l'Ecole des constructions en pierre et l'Ecole des constructions en bois. Un nombre de constructions présente une forme mixte. Il n'y a pas de doute que les régions extrêmes représentatives de ces exemples architecturaux des deux Ecoles sont d'une part les agglomérations de montagnes de Pinde et de ses expansions vers le Nord (Epire du Nord, Albanie) qui sont d'ailleurs les lieux d'origine, par excellence, des corporations de construction, où domine la construction prismatique en pierre et d'autre part, les constructions en bois qui dominent dans certains sites plus au nord comme en Serbie du Sud (exemple le Monastère de St. Jovan Bigorski), à Arbanasi de Bulgarie, à Verria, en Thrace Orientale (en particulier dans la région de Constantinople). Entre les deux régions existe la région d'architecture mixte où la base, la structure du bâtiment est en pierre et la construction de l'étage est légère (structure en bois, remplie de pierres, de tuiles et de mortier, tsatma, dolna-bolné) ou purement en bois aux balcons et aux galeries.

La prédominance croissante des constructions en bois dans les habitations est due à plusieurs raisons, parfois simples, comme dans les régions ou pays où le seul matériau de construction disponible est le bois (Russie ou Karpates), parfois, sa prédominance est due à des déplacements de populations de lieux éloignés d'où viennent leurs habitudes et leurs formes et méthodes de construction.

L'importance de l'origine grecque, notamment hellénistique et romaine, de l'habitation avec atrium qui existe dans toute la région de la domination romaine et le rayonnement de ces cours est incontestable; il est toutefois difficile de signaler de manière responsable les formes de ce type qui subsistent aujourd'hui tout d'abord dans l'habitation byzantine et ensuite dans l'habitation médiévale européenne, dans sa forme habituelle de maisons en série avec des toitures à deux pans, dans les blocs de bâtiments fermés des villes et agglomérations médiévales entourées par des forteresses (burg, festung).

Sur le territoire helladique, rares sont les agglomérations qui conservent un important caractère historique. Le déplacement des populations de leurs refuges de montagne, aux agglomérations des plaines, le peuplement toujours saisonnier de plusieurs agglomérations de montagnes, dû aux occupations pastorales des habitants, les fléaux naturels, la guerre civile, l'indigence des populations de montagnes, l'émigration générale (aux Etats-Unis, en Australie, en Allemagne Fédérale) de la jeunesse, sont parmi les causes d'abandon et de dévastation de ces agglomérations. Si, nous y ajoutons les destructions survenues, qui sont sans aucun doute plus nombreuses que les fléaux naturels, et sont dues à l'essor économique général après le retour des émigrés qui, entre temps, avaient fait fortune dans les pays étrangers et avaient un désir de faire montre de leur aisance sous une forme facilement appréciée, comme le bâtiment, en détruisant ou en restaurant la maison familiale, nous comprenons pourquoi les agglomérations historiques ont été tellement atteintes.

Il serait triste d'énumérer les bourgs qui ont été détruits au cours des quinze dernières années dans notre pays, pour les raisons spéciales précitées, c'est à dire, l'accroissement du revenu par la rentrée des devises des émigrés, le progrès économique général d'agglomérations entières grâce à la culture agricole intensive et tout ceci à cause d'un manque total de cadres compétents et approuvés pour la conservation des agglomérations.

3. Comment s'est systématisée dans les différents pays la protection des agglomérations historiques. L'activité de l'ICOMOS.

La décision de conserver les agglomérations historiques remonte aux premières années d'après guerre et est absolument associée dans les divers pays au problème de la forme que devraient revêtir les villes et les agglomérations historiques, notamment celles qui conservaient leur forme et ont été détruites au cours de la guerre.

Dans la plupart des pays de l'Europe qui avaient subi de grandes catastrophes par des bombardements, la décision de reconstruire leurs villes et agglomérations historiques, parfois de fond en comble a été approuvée sans réserves par l'opinion publique. Des blocs de bâtiments tout entiers ont été reconstruits sur la base d'anciens relevés et de photos, dans leur ancienne forme et, il faut admettre que beaucoup d'attention a été donnée pour les reconstruire fidèlement au moins en ce qui concerne leurs façades (nous citons comme exemples Nuremberg, Varsovie et Budapest). Selon le degré de la catastrophe la reconstruction a été générale comme à Varsovie ou partielle. D'habitude, la décision de conserver l'ancienne forme concernait les parties reconstruites des anciens réseaux qui sont conservés dans les centres historiques des villes. Dans les blocs périphériques de bâtiments plus récents, étaient appliquées d'habitude, dans leur expression architecturale et selon les nouveaux besoins urbanistes et fonctionnels, les conceptions architecturales et urbanistes courantes.

L'Italie, un des pays les plus riches de l'Europe en vestiges du passé, où le respect envers le peuple et le patrimoine artistique était toujours ressenti, les agglomérations traditionnelles ont eu un meilleur sort plusieurs années avant la dernière guerre. Les agglomérations historiques et les monuments étaient protégés, non seulement par le sentiment général de responsabilité, par les lois appropriées et les bâtiments remarquables, mais aussi par leurs propres propriétaires. Après la guerre, ils n'avaient plus à envisager les mêmes

problèmes de reconstruction de leurs agglomérations historiques, sauf plus tard, avec le développement soudain du tourisme historique, où des problèmes de forme spéciale se sont présentés (d'urbanisme, de développement, de circulation), avec les besoins quotidiens de construction de nouveaux bâtiments (bureaux, hôtels, maisons) pour satisfaire les nouveaux besoins provoqués par l'afflux croissant du tourisme.

A part les services de l'Etat, en Italie d'autres institutions également apportent leur concours pour la conservation des inénumérables agglomérations historiques et pour leur protection des vandalismes. De tels institutions sont l' "Italia Nostra" fondée en 1955 et l' "Associazione Nazionale dei Centri Storici". Les conceptions les plus récentes de conservation et de réanimation ont été appliquées dans un grand nombre de ces agglomérations historiques, mais il faut considérer comme exemplaires les travaux effectués à Sperlonga, Bergamo Alta et Spoleto.

En France, un inventaire systématique des agglomérations établi par des commissions consultatives à l'échelle nationale a précédé toute autre intervention. 3.500 agglomérations ont été considérées comme agglomérations à conserver. Ensuite, le Ministère de Constructions est intervenu avec des plans et des dispositions spéciales d'urbanisme déterminant le cadre de construction dans lequel la conservation de chaque agglomération est prévue. Un nombre d'associations privées s'occupe également en France de la conservation des agglomérations et monuments historiques: "Ligne urbaine et rurale pour l'aménagement du cadre de la vie française", la "Société pour la protection des paysages et de l'esthétique générale", "La demeure historique" et finalement les "Vieilles maisons françaises". L'effort de sauvegarde des agglomérations historiques est assisté par la presse, la radio et la télévision qui exercent une grande influence sur le public en lui cultivant un intérêt culturel et artistique à l'égard des monuments et des ensembles historiques.

Le problème de la conservation des agglomérations historiques en Angleterre se présente quelque peu différent et de ce fait nous l'examinerons dans un cadre plus général lorsque nous nous occuperons des cadres juridiques qui s'avèrent indispensables pour la conservation et la réalisation des agglomérations à conserver. Il suffit de noter, en l'assurance, que le nombre des constructions indépendantes à protéger s'élevait à 102.000 et que dans une liste complémentaire ultérieure 107.000 constructions supplémentaires ont été classées, ce qui nous donne un nombre de 209.000 constructions à conserver en Angleterre (Voir M. Antony Dale, Discours d'ouverture par le rapporteur général, Conférence C, "Principes et méthodes de la conservation", Conseil de la Coopération Culturelle, 1967, p.25).

En Belgique, tout l'ancien quartier du grand Béguinage a été restauré d'une manière exemplaire par le Secrétaire Général de l'ICOMOS, notre ami le professeur Raymond Lemaire.

En Autriche, comme il est connu, le quartier historique autour de la cathédrale St. Stephen, à Vienne, a été restauré avec beaucoup de succès et il faut également mentionner le succès de l'initiative de revitalisation de l'ancienne ville de Krems.

En Suisse, nous citons la conservation du Wendenberg dans le Canton de St. Gall, en Norvège la ville de Røros et les travaux pour la restauration des façades et les modifications de l'intérieur des villes Rosenwaggrenden et Bryggen. Au Danemark, une grande expérience a été acquise avec la récupération du quartier des Maris (Nyboder), fondé au XVII<sup>e</sup> siècle, à Copenhague.

Au Portugal, nous pouvons bien dire aujourd'hui que: "d'un édifice classé, on veille à garantir non seulement la conservation, mais encore l'entretien de ce qui l'entoure et de ses perspectives en instituant une zone de protection qui n'est jamais inférieure à un rayon de 30 mètres. On arrive jusqu'à classer des ensembles ou des

quartiers, tout en envisageant leur évolution rationnelle" (Confrontation E, p. 56). Parmi les agglomérations historiques de l'Espagne qui représentent des efforts exemplaires, nous citons: Caceres, Trajillo, Plasencia et Extremadura.

Sur les efforts correspondants déployés en Albanie, nous ne connaissons que peu de choses, mais nos collègues ici présents au Colloque, MM. Gani Strazimiri et Pirro Thompe nous donneront des renseignements sur ce sujet. La bibliographie existante nous informe qu'à Verati (mais ailleurs aussi) un travail systématique a été effectué et que des mesures efficaces ont été prises pour la restauration mais également pour la réanimation de cette agglomération historique.

Les Yougoslaves ont envisagé assez tôt le problème de la conservation de leurs anciennes agglomérations et ont systématisé leur restauration scientifique, comme dans le cas de la planification réussie de leurs monuments religieux médiévaux (temples et mosquées). Nous mentionnons, à titre indicatif, les travaux exemplaires effectués dans les anciens quartiers d'Ochride. Nous aurons justement l'occasion d'écouter l'homme le plus compétent en la matière, le professeur architecte M. Boris Ćipan, qui nous fera sa communication Lundi prochain. Il faut noter que dans cette région, un nombre d'agglomérations historiques est conservé dans un parfait état, au long des frontières Albanaises et Grecques (régions de Prizren, Debre, Stuga, jusqu'aux villages valaques de Krusevak, Vélessa (Titov-Veles) et plus au nord, sur le territoire de l'ancienne Serbie et de Monténégro où des agglomérations médiévales telles que Dubrovnic ont été conservées. Ici également, les Yougoslaves ont effectué un travail exemplaire de protection du noyau historique de la ville qui a porté des fruits précieux en créant un important tourisme historique pour la région.

En Bulgarie, un travail remarquable a été effectué dans le domaine de la conservation des agglomérations traditionnelles (villes et villages) avec en tête Philippoupolis (Plordiv), Mésimvria (Nesembar), Triavna, Meleniko (Melnic), VelikoTrnovo, Arbanasi, Samokovo pour

ne limiter seulement à mon expérience personnelle. L'acceptation obligeante qu'a reçu notre invitation de la part de nos collègues Bulgares qui participent aux travaux de notre Colloque, avec un collègue, architecte et Ministre en tête, prouve la sensibilité des Bulgares et l'importance qu'ils accordent à un sujet aussi important.

En Roumanie, un service de l'Etat organisé et encadré d'une manière parfaite, la Direction des Monuments Historiques (Comité d'Etat pour la Culture et l'Art), a effectué, comme j'ai eu l'occasion de le constater lors d'une visite à Bucarest, des études complètes d'aménagement du territoire et d'urbanisme et des restaurations correspondantes d'anciennes villes et d'agglomérations historiques, selon les modèles acceptés internationalement, comme aux villes de Braşov, Sibiu, Bistriţa, Alba Julia, Moureč et autres.

En Hongrie un travail gigantesque de plans topographiques et de relevés de tous les monuments du pays a été effectué et publié par l'Académie Hongroise des Sciences. La recherche organisée sur l'architecture populaire a commencé en 1950. La typologie des maisons par provinces, l'art populaire et l'ethnographie ont été recherchés. 300-400 agglomérations ont fait l'objet de recherches chaque année, 14 quartiers de 13 villes hongroises ont été classés et restaurés ainsi qu'un grand nombre de villages. Chaque monument en Hongrie possède son guide, alors qu'en même temps les recherches et les travaux de formation d'archives sont publiés dans la revue trimestrielle "Műemlékvédelem" (Protection des Monuments) Voir D. Dercsényi "Les cent ans de la protection des Monuments en Hongrie" Acta Historiae Artium, Academiae Scientiarum Hungaricae, Separatum, vol. XVIII, fasciculi 1-2, Budapest 1972, à propos de la Troisième Assemblée Générale de l'ICOMOS à Budapest 1972). En Hongrie, 3.000 villages sont classés dont 650 présentent des monuments d'architecture populaire de grande valeur. Ces travaux se fondent sur une documentation très riche. Jusqu'aujourd'hui, 57 monuments isolés d'architecture populaire ont été restaurés.

En 1930 commence la restauration de Varsovie avec l'expropriation de maisons pour découvrir le fossé fortifié périmétrique. Cette date constitue une étape dans l'histoire des restaurations de Pologne. La 2ème guerre mondiale, à part les autres pertes, a laissé 6.000 monuments historiques sinistrés détruits. Les Polonais, aussitôt après la fin de la guerre ont restauré leurs monuments historiques et leurs ensembles des anciennes villes "négligeant en quelque sorte les principes fondamentaux de conservation. La reconstruction exacte n'a englobé que certains centres historiques tels que Varsovie, Poznan, Opole, Brzeg, Gdansk". Parmi les agglomérations historiques restaurées, nous citons les villes suivantes: Torun, Zamosc, Tarnów, Paczków, Radom, Plock, Sandomierz, Jaroslaw, Klodak, Bytom (Jan Zachwatowicz, Confrontation E, p.35).

Malheureusement, je n'ai pas pu rassembler des données responsables pour présenter le travail correspondant de l'Union Soviétique. Il n'y a pas de doute, toutefois, et je peux l'assurer par mon expérience personnelle, qu'un travail considérable de conservation à grande échelle a été effectué dans l'ancienne capitale de Saint-Petersbourg (Leningrad). Des blocs de bâtiments tout entiers conservent également à Moscou leur ancienne forme initiale. J'ai également visité des restaurations de monuments isolés, de palais d'été et d'autres agglomérations historiques sans pouvoir, toutefois, donner une image du travail effectué. Mais la présence ici au Colloque de notre ami le Directeur Jona Glemsa, est un gage des informations complètes que nous recevrons sur les dernières réalisations en Union Soviétique.

En Asie Mineure où, comme il est connu, de nombreuses civilisations ont vu leur essor à partir de l'époque des Hittites, des Sumériens, des Sémites, des Phrygiens, des Lydiens, des Anciens Grecs, des Byzantins, des Seltsuques, des Osmanli et de nombreux peuples s'y sont installés comme, Gaulois, Avars, Arméniens, Slaves, Bohémiens et autres, une remarquable architecture a fleuri dont, malheureuse-

ment, dans notre pays aussi, les derniers vestiges disparaissent, comme les fameuses maisons en bois de Brousse, d'Andrinople (Edirné), de Constantinople (Istanbul). Nous souhaitons que l'expérience de conservation du centre historique qui a commencé à Kastamon soit couronné d'un succès total. Nous terminons ces quelques lignes en citant les paroles d'un expert Turc, M. Mithat Yenen, Directeur du Plan d'Urbanisme pour un plus grand Istanbul (communication au deuxième Colloque de Tunisie, 9-16 IV.1968, p.163). "Les Autorités officielles et le grand public n'ont pas encore une nette compréhension de la question qui leur permette de saisir que ce ne sont pas seulement les monuments pris isolément mais l'ensemble de toute une ville, ou certaines de ses parties, qui doivent être conservés intacts" (Voir également P. Gazzola, Confrontation E, p.55).

Notre pays est très en retard dans le programme de conservation des agglomérations traditionnelles. Les aventures intérieures qui ont suivi la libération à la suite d'une occupation particulièrement dure et oppressive, difficultés et retard dans la reconstruction des sources de production, forte tendance d'émigration, manque d'infrastructure industrielle, tout cela de pair avec la présence puissante, je dirais même l'oppression du monde des monuments de l'antiquité classique, en ce qui concerne toute décision relative à la prise de mesures essentielles pour la sauvegarde des monuments du passé historique immédiat, sont parmi les causes responsables de l'image que présente la Grèce dans ce domaine.

Aujourd'hui nous nous trouvons justement au premier stade d'établissement de l'inventaire de toutes les agglomérations du pays dans le but de procéder, sur la base de critères spéciaux, à la sélection d'agglomérations à conserver. Je crois personnellement que nous sommes très obligés au président de l'ICOMOS, professeur Pierre Gazzola dont les efforts et l'assistance ont porté les fruits attendus. Le programme prévoit l'achèvement de la première phase d'établissement de l'inventaire dans des registres spéciaux, selon les agglomérations modèles internationales, vers la fin de l'été 1974, époque à laquelle sera complété l'inventaire de 6.500 agglomérations. S'ensuivra un stade de rassemblement plus détaillé de

données et d'inventaire des agglomérations à conserver sur des nouveaux registres.

Inutile de souligner, qu'il n'échappe pas aux experts scientifiques que lorsque les travaux de la deuxième phase seront complétés, les décisions devenues des lois, et les mesures appropriées prises pour la conservation de ces agglomérations, il sera peut être déjà trop tard. Je ne peux personnellement oublier la déclaration de mes collègues Hongrois qui ont effectué tant de choses dans ce domaine et considèrent la perte de douze ans très importante; ils pensent avoir commencé avec un retard injustifié l'effort de sauvegarde des agglomérations historiques de leur pays. Ils pensent que s'ils avaient commencé la recherche en 1945 et non en 1957, un nombre beaucoup plus grand d'agglomérations aurait été sauvegardé.

Des études plus spéciales relatives au développement des villes en matière d'aménagement et d'urbanisme, dont certaines conservent des centres historiques, ne prévoient pas des mesures institutionnelles pour leur protection. Néanmoins, la procédure d'approbation de ces études et leur reconnaissance légale restent toujours un problème. Je serais peut-être, à la fin de 1974, dans la situation agréable de vous communiquer certaines études expérimentales de conservation et de sauvegarde d'une ville médiévale vénitienne de Crète et d'un nombre d'agglomérations traditionnelles de Chalcidique. Je suis certain, que les études de ce genre seront multipliées dans les années à venir, car même les milieux compétents sont conscients de l'opportunité de leur élaboration et de leur application.

Parallèlement, une activité considérable a été récemment déployée par "Elliniki Etéria" (Société Grecque), un groupe de volontaires d'initiative privée, formé sur la base des modèles anglais pour la sauvegarde d'importantes maisons isolées, d'agglomérations, du paysage naturel qui essaie en même temps d'informer le public de l'importance de la conservation de notre patrimoine.

Sans pouvoir nous donner ici des chiffres précis, sur la base des données, que j'ai pu personnellement rassembler, je crois qu'au moins 600 agglomérations historiques du pays devraient être classées et que leur cadre législatif et d'aménagement devrait être systématisé pour assurer leur protection. (Ces agglomérations appartiennent principalement aux régions suivantes du pays: Epire, Iles Ioniennes, Macédoine Occidentale, Chalcidique, Pélion, Arcadie, Magne ou Péloponnèse, Crète, Dodécannèse et Iles de l'Archipel).

Parmi les grandes institutions intergouvernementales, c'est à UNESCO que nous devons l'honneur de la reconnaissance de l'importance des monuments, sites et agglomérations historiques de la société contemporaine. Dans le cadre d'un programme à long-terme visant à la "protection du patrimoine culturel de l'humanité", l'UNESCO a commencé les travaux préparatifs d'information pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye 1954). C'est alors également que pour la première fois le terme "centre monumental" a été employé, en faisant ainsi la différence entre ensemble monumental et monument isolé. En 1962, dans un congrès général de l'UNESCO, ont été adoptées les recommandations relatives à la protection de la beauté et du caractère des sites et des agglomérations.

Cette lutte a toutefois commencé systématiquement il y a environ dix ans, par le Conseil de l'Europe. En 1963 est publiée "La défense et mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques". Le 22 Juin 1965 se fonde à Varsovie l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites) qui constitue depuis un organe important de matérialisation de chaque plan relatif tant à l'essence qu'à la méthode de sauvegarde de notre patrimoine culturel.

Les problèmes qui nous occupent ont été traités, au cours de la dernière décennie, par des congrès spéciaux d'experts et de techniciens sous l'égide de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe ou indépendamment, comme par le Congrès de l'Union Internationale des Architectes qui a tenu ses assises à Moscou en 1958 et dont un des thèmes principaux

de discussion était le problème du développement ultérieur des anciennes villes. Il faut également mentionner le Congrès International des Architectes et conservateurs de monuments historiques à Paris, en 1957 dont les procès-verbaux constituent une précieuse documentation dans le domaine de la conservation des antiquités, sous un angle purement technique, et de leur rapport avec l'urbanisme. En 1961, un Congrès de l'Organisation Internationale pour l'habitation s'est tenu à Saint Jacques de Compostella dont le thème principal était les "centres historiques" et leur sauvegarde.

Je ne suis pas certain si c'est ici que je dois rappeler que le Conseil de l'Europe souligne les obligations des 16 pays-membres contractants ressortant de l'article 10 relatif au secteur culturel et selon lequel chaque pays-membre s'engage à conserver le patrimoine culturel de l'Europe et à encourager son développement. Cet engagement est défini dans l'article 5 qui stipule que chaque membre contractant doit veiller à tout objet qui se trouve sous son contrôle comme s'il constituait une partie du patrimoine culturel européen tout entier et doit prendre des mesures pour sa sauvegarde. Parallèlement, le Conseil des Ministres a demandé la formation d'un Comité d'experts permanents, au siège du Conseil de l'Europe, pour la sauvegarde de la nature et du paysage.

- Les principes de la politique européenne ont été clairement et complètement définis lors des quatre Confrontations successivement organisées à Barcelone et à Palma de Majorque (17-22 mai 1965), à Vienne (4-8 octobre 1965), à Bath (3-7 octobre 1966) et à la Haye (22-28 mai 1967).

Par la suite, une série de Colloques ont contribué considérablement à la compréhension des problèmes individuels:

- Colloque de Lemigrad, sur les monuments et la société (2-8 septembre 1969).
- Colloque de Graz, consacré aux problèmes de la circulation dans les

centres historiques (7-9 octobre 1969).

- Colloque de Bruxelles sur l'Alteration de la pierre (3 et 4 décembre 1970, poursuivi en 1971 également).

- Colloque de Bruges, consacré aux problèmes que pose la présentation des quartiers anciens et des sites en vue d'assurer un environnement urbain satisfaisant pour l'homme (27, 28 mai 1971).

- Colloque de Fontainebleau, sur la conservation et la restauration des jardins historiques (13-18 septembre 1971).

- Colloque de Hautes Tatras, sur l'architecture populaire (30 août - 7 septembre 1971).

- Colloque de Budapest, sur l'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles et les monuments anciens (26 juin - 2 juillet 1972).

En même temps, dans différents congrès et rencontres d'experts ont été examinés les sujets suivants qui sont d'une importance essentielle pour les buts de l'ICOMOS et qui réapparaîtront lorsqu'un sujet isolé est à traiter comme au Colloque de Thessalonique:

- Critères et méthodes pour un inventaire de protection des sites et ensembles historiques ou artistiques en vue de leur défense et de leur mise en valeur.

- Problèmes posés par la réanimation des monuments dans leur cadre esthétique ou naturel offrant un intérêt culturel, qui ne remplissent plus les fonctions, pour lesquelles ils ont été conçus.

- Problèmes posés par la défense et la mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques dans le cadre de l'aménagement du territoire.

- Méthodes et moyens de défense et de mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques.

6. Jurisprudence pour la protection des ensembles historiques.  
Financement.

Pour la protection des ensembles traditionnels de chaque pays, il n'est pas possible d'accepter et d'appliquer une jurisprudence internationale, vu que la morphologie des ensembles et l'articulation sociale diffèrent dans chaque pays, comme diffèrent également la mentalité et l'attitude des peuples face aux monuments. C'est le sort de peuples qui ont autrefois été grandioses et ont créé des monuments uniques pour la civilisation, de tomber quelquefois, par indigence, à un niveau culturel assez bas, de sorte qu'ils ne comprennent pas l'importance et l'opportunité de conserver le patrimoine légué par leurs ancêtres. Nul n'a le droit de juger, puisque les circonstances historiques qui créent une situation ne peuvent être jaugées. Il faut cependant constater le fait pour méthodiser l'information appropriée du public, car sans sa participation, tout effort de sauver les monuments de son patrimoine s'avère vain.

- D'une part la "Charte de Venise" et d'autre part les données précises, qui doivent de toute façon être sérieusement prises en considération par les gouvernements nationaux, des congrès spéciaux qui ont eu lieu pendant la dernière décennie sous les auspices de l'ICCMOS constituant une condition fondamentale pour l'élaboration d'une jurisprudence nationale, pour la sauvegarde des monuments historiques et particulièrement des ensembles classés. Les scientifiques spécialisés, les fonctionnaires publics découvriront dans les actes de ces congrès des propositions, des conseils, connaîtront les problèmes, tireront des enseignements des expériences et trouveront des solutions aux problèmes qu'ils seront appelés à affronter.

- Il est important d'examiner la législation en vigueur dans chaque pays sur la protection des ensembles historiques, législation qui s'intègre dans le cadre plus général de l'aménagement du territoire de chaque pays. Une recherche intéressante par des juristes serait également souhaitable sur le cadre historique des lois, leur force

et les besoins qui ont poussé à leur création.

- La protection juridique des monuments et des ensembles doit nécessairement s'intégrer dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire de chaque Etat.

- En Hollande, depuis août 1965, une Loi est entrée en vigueur sur l'aménagement du territoire, déterminant le mode d'articulation de la politique d'aménagement du territoire au niveau communautaire, régional et national. Cette même Loi prévoit également les moyens de son application. Les plans d'aménagement sont élaborés par les Conseils, qui sont autorisés à déterminer l'évolution de toute la région pour laquelle ils sont responsables. Ces plans lient tant les habitants que les autorités publiques. Ces Conseils sont autorisés à définir les règles concernant la nature, les dimensions et l'usage des bâtiments. Lorsque les plans sont terminés, divers services donnent leur avis. Le Conseil des monuments donne son avis en ce qui concerne l'aspect des villes et des sites et les Commissions du Plan, donnent leur avis aux administrations régionales, ainsi qu'au ministre compétent (Cf. Jean Koutouvalis, Hollande: La conservation des monuments dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, "Technika Chronika", 3, 6, 1967, p.114). (Pour la législation hollandaise: Cf. Statute Book of the Kingdom of the Netherlands. Act of June 22, 1961, containing provisions in the interest of the preservation of monuments of history of art (Monuments Act). Chapter III: Protected Monuments, Chapter IV: Protected Town and Village Views, Chapter V: Excavations and Finds).

- En Grande Bretagne, les lois sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire de 1932 ont étendu le champ de planification de la législation relative antérieure de 1909, en permettant aux autorités de procéder à toute planification d'aménagement de l'espace urbain et rural. Pour la première fois, les lois comprenaient également des dispositions sur la conservation des bâtiments d'intérêt particulier et sur la protection d'arbres et de réserves particulières. A l'aide d'études

spéciales sur les problèmes de planification importants, élaborées pendant la deuxième guerre mondiale, le gouvernement britannique a voté en 1947 deux Lois fondamentales et détaillées sur l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire. Parmi les tâches des autorités, dont les devoirs sont déterminés par ces Lois, est compris un contrôle assez détaillé concernant l'emplacement, l'étendue et l'aspect des villes et villages. Elles sont également responsables de la protection de l'agriculture et des forêts, ainsi que de la préservation de l'espace rural et des côtes en tant que source de loisir pour la communauté et en tant que patrimoine national. Des régions et des bâtiments d'un intérêt particulier en raison de leur histoire ou de leur architecture bénéficient d'une protection particulière en vertu de la législation sur la planification, tant par l'administration centrale que par l'administration régionale. Plusieurs associations bénévoles s'occupent également de leur protection. Jusqu'en janvier 1972, environ 137.000 bâtiments en Angleterre ont été classés comme monuments à conserver.

Il est important de noter que lorsqu'un bâtiment est classé parmi les monuments à conserver, ceci signifie nécessairement qu'il sera préservé intact dans n'importe quelles conditions. Sa démolition n'est pas permise si son cas n'est pas pleinement examiné et toute modification apportée au bâtiment doit laisser intact son caractère le plus que possible. Lorsque le propriétaire d'un bâtiment classé ne prend pas les mesures nécessaires pour assurer sa conservation, alors le ministre compétent ou (avec son approbation) l'autorité locale de planification peut être autorisé à procéder à l'achat obligatoire de celui-ci afin qu'il soit sauvegardé. Les propriétaires des bâtiments classés peuvent dans plusieurs cas recevoir des subventions ou des prêts pour couvrir les dépenses de conservation. (Urbanisme et Aménagement du Territoire en Grande-Bretagne, Brochure d'Information, 1973, p.44).

La Loi britannique sur les Espaces Publics de 1967 exige des autorités

locales de planification qu'elles classent comme "régions à sauvegarder" toutes les régions d'un intérêt architectural ou historique particulier dont le caractère ou l'apparence doit être préservée ou renforcée et qui doit recevoir une attention particulière pendant l'exercice des droits de planification. Jusqu'en mars 1972, 1800 régions environ avaient été caractérisées comme dignes d'être sauvegardées. Certaines de ces régions sont assez étendues et couvrent tout le centre de villes historiques comme Chester.

Certaines couvrent de petits blocs de bâtiments et d'espaces libres compris dans de plus grandes régions bâties (plusieurs d'entre elles se trouvent dans la grande zone de Londres), alors que d'autres régions couvrent de petits villages de l'espace rural. Toute demande d'autorisation pour l'exécution d'un projet de développement qui pourrait influencer le caractère de la région à sauvegarder, doit être rendue publique et les opinions du public doivent être prises en considération par les autorités locales de planification avant la prise de toute décision (Ibid. p.46).

Dans quatre villes historiques - Bath, Chester, Chichester et York - des études ont été élaborées dans le but de repérer les bâtiments et régions à sauvegarder, de déterminer les répercussions de la politique de sauvegarde et de définir la meilleure méthode de préserver et de renforcer le caractère historique et architectural des villes, tout en maintenant leur stabilité économique.

Le groupe de la politique de sauvegarde, composé, d'experts gouvernementaux et autres, a été créé en 1966 pour coordonner les études et examiner leurs résultats.

Le même groupe a étudié les enseignements à tirer de l'activité qui s'est développée en Grande-Bretagne et à l'étranger pour sauvegarder le caractère des villes et villages historiques et a examiné les améliorations légales, économiques et administratives à apporter dans la conservation des bâtiments et régions historiques.

Suite aux recommandations du groupe, qui ont été publiées en 1970 sur la base des quatre études, des plans-pilotes de sauvegarde sont appliqués dans ces villes.

Mais, en Grande-Bretagne, parallèlement à la couverture légale de la conservation des agglomérations historiques, les mesures nécessaires ont été prises pour la protection de l'environnement naturel, en tant que cadre des agglomérations historiques et indépendamment (effort de ramener à leur forme naturelle des étendues abandonnées par un usage industriel préalable, carrières désertes), avec la mise en valeur de la beauté naturelle et en général avec la protection de l'environnement.

En Grande-Bretagne, les efforts pour la protection des monuments anciens remontent à 1877, année de la création de la "Société pour la protection des monuments anciens" (The Society for the Protection of Ancient Buildings), une organisation privée, par William Morris, sous l'influence de laquelle des lois ont été publiées depuis 1900 (The Ancient Monuments Protection Act), ensuite en 1913 (The Ancient Monuments Consolidation and Amendment Act). Par la loi de 1947 (Town and Country Planning Act), complétée en 1966, la Grande-Bretagne dispose d'un instrument qui permet à l'Administration de régler les problèmes qui nous intéressent, selon le seul modèle qui est devenu acceptable, celui de la planification urbaniste et routière.

Deux ministères sont compétents pour les monuments historiques et les agglomérations et leur protection: le Ministère des Bâtiments et Travaux Publics (Ministry of Public Buildings and Works) et le Ministère de l'Administration Locale et du Logement (Ministry of Housing and Local Government).

La "Society for the Protection of Ancient Buildings" est toujours prête à faire un bilan à l'occasion d'un bâtiment qui risque d'être démolé et à conseiller un propriétaire sur la manière de la protéger. En outre, celle-ci a en mains une liste de personnes qui recherchent des anciennes maisons à acheter ou à louer et joue en quelque sorte

le rôle d'une agence immobilière internationale. Des photos de ces maisons sont régulièrement publiées dans l'hebdomadaire "COUNTRY LIFE". Lorsqu'une agglomération ou un bâtiment historique risque d'être détruit en Angleterre, des mesures draconiennes sont prises immédiatement pour faire connaître le problème au public par des articles dans la presse quotidienne, particulièrement dans le DAILY TELEGRAPH, qui s'intéresse tout particulièrement à de telles questions. Quelquefois, l'Etat intervient pour trouver un autre usage au bâtiment. En Angleterre, plusieurs propriétaires offrent des ailes de leurs bâtiments à des Ecoles de Beaux-Arts, des théâtres, des opéras, avec comme échange l'exonération fiscale.

Dans ce sujet qui nous préoccupe, une place particulière est occupée en Grande-Bretagne par le "National Trust", qui a été créé en 1895 et dont le rôle dans la protection des habitations et des monuments de l'espace rural constitue avec le passage du temps un phénomène unique dans le monde entier. Il existe néanmoins un nombre considérable de sociétés privées correspondantes ayant des buts connexes et nous citons entre autres: "The Ancient Buildings Trust Ltd", créée en 1932, la "Commons, Open Spaces and Footpaths Preservation Society", créée en 1865, "The Council for the Preservation of Rural England" (1926), le "Pilgrim Trust", le "Dulverton Trust" et le "Georgian Group" (1937).

Si le "National Trust" a été créé pour assurer la sauvegarde continue au bénéfice de la nation des terres et des biens économiques, ce qui comprend les bâtiments présentant un intérêt historique ou architectural, il en est arrivé à devenir également un organe de "nationalisation" progressive non gouvernementale, sans expropriation des anciens propriétaires, sans révolution et sans lutte des classes.

Les grandes demeures des seigneurs qui ont passé au "National Trust" en raison des exonérations fiscales, sont rendues à l'usage populaire et deviennent accessibles au monde entier. Les anciens propriétaires et occupants deviennent les "conservateurs" au nom de la nation.

(La défense et mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques, "Conseil de l'Europe", 1963, p.15: Le National Trust est devenu en même temps un facteur économique important. Il occupe 300.000 acres de terre, 130 demeures seigneuriales et 600 fermes. A noter qu'il a assuré ses biens pour une valeur de 25 millions de livres).

Un autre effort indépendant des Britanniques qui est digne de mention est le Civil Trust, qui a été fondé en 1957 dans l'objectif de raviver l'intérêt pour l'architecture et l'urbanisme et de développer l'intérêt urbain. Il ne vise pas à la création de monuments historiques mais plutôt à la formation au sein de l'opinion publique d'un climat favorable utile pour les nouveaux projets élaborés qui visent au respect des ensembles traditionnels.

En Italie, la protection de l'aspect particulier des centres historiques a été un problème qui a été largement discuté dans plusieurs cas à longueur d'années jusqu'en 1963. Des rencontres de scientifiques ont été organisées au niveau national par des institutions culturelles et des instituts. Nous citons entre autres la Conférence de la Triennale de Milan en 1957, la Conférence de Lucques de l'Instituto Nazionale di Urbanistica, la même année, ainsi que la Conférence de Gubbio (1960).

En Italie, deux services gouvernementaux ont des responsabilités qui se chevauchent, le Ministère de l'Education et le Ministère des Travaux Publics, le premier en sa qualité de service de protection des beautés naturelles et des monuments historiques et le second en tant que compétent pour l'urbanisme.

En ce point, il est utile de souligner tout particulièrement que l'effort déployé en Italie pour la préparation d'un projet de loi-cadre pour protéger, mettre en valeur et assainir les sites et ensembles historiques, a constitué pendant longtemps le centre de l'intérêt pour le public italien et fait l'objet de discussions interminables

dans tous les milieux. ("il est intéressant de noter que cette initiative de législation a suscité auprès du public italien un intérêt particulier et a fait l'objet de discussions passionnées dans tous les milieux") (La Défense et Mise en Valeur des Sites et Ensembles Historiques ou Artistiques, "Conseil de l'Europe", 1965, p.11).

(Relativement à la législation italienne sur la protection de monuments et d'ensembles historiques, cf.

Leggi Sulla Tutela Della Cose d'Interesse Artistico O Storico E Sulla Protezione Delle Bellezze Naturali E Panoramiche (Ministere Della Pubblica Istruzione, Direzione Generale Delle Antichita E Belle Arti, Roma 1961) comprend: Legge 10 Giugno 1939, L.1089. Legge 29 Giugno 1939, L.1497. Regolamento 3 Giugno 1940, L.1357. Tutela Delle Cose d'Interesse Artistico O Storico (Ministere Della Pubblica Istruzione) qui comprend les lois suivantes: Legge 6 Luglio 1940, L.1041. Protezione Delle Cose d'Interesse Artistico O Storico, Bibliografico E Culturale Delle Nazioni In Caso Di Guerra (p.22).

En France, les cadres juridiques pour la protection des monuments du passé et des ensembles historiques peuvent être classés en deux catégories: les lois qui se réfèrent à une protection spéciale et celles qui appliquent une protection générale. La législation de la protection spéciale comprend autour du monument une zone d'un rayon de 500 mètres. Ces mesures sont appliquées par le Ministère d'Etat Chargé des Affaires Culturelles, tandis que les mesures de protection générale ressortissent de la compétence du Ministre de la Construction, qui est chargé de l'application du Code d'Urbanisme.

En France des commissions consultatives ont classé 3.500 ensembles comme ensembles à conserver. Le Ministère de la Construction entre en scène sur la base de ces données avec des plans et des dispositions urbanistes spéciales et détermine les cadres de construction.

Les Ministères des Affaires Culturelles et de la Construction ont déterminé, par des accords communs, dans chaque département administra-

- 40 -

tif de grandes régions désignées comme "zones sensibles" dans lesquelles un certain nombre de spécifications architecturales spéciales est observé. Un acte complémentaire des deux Ministères a été élaboré sur la base des dispositions de la Loi du 4 août 1962 (La Loi Maltaux) qui complète la jurisprudence sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France, qui vise à faciliter la restauration des immeubles et élargir considérablement les possibilités des services publics en moyens de protection. Cette Loi favorise tout particulièrement les propriétaires des anciens immeubles pour les travaux de mise en valeur et de restauration en offrant des facilités financières et des prêts qui jusqu'alors en France n'étaient accordés qu'à des entrepreneurs de constructions modernes.

La méthode française de protection des ensembles oekistiques se fonde sur la création de Sociétés spéciales dites d'économie mixte, dans lesquelles sont représentés l'Etat, les collectivités locales et les groupes des propriétaires.

Ces sociétés prennent en mains la direction des travaux, en signant avec chaque propriétaire un contrat lui garantissant l'octroi des prêts et des investissements, atteignant jusqu'à 80% du montant des frais. Si le propriétaire refuse de s'associer à l'entreprise, la Société a le droit de l'exproprier en lui réservant le droit d'hypothéquer l'immeuble.

Comme l'a clairement déclaré M. Sorlin dans sa communication "Les facteurs économiques et sociaux de la conservation des centres historiques" dans Confrontation C, le financement est assuré par une subvention de l'Etat que le propriétaire rembourse par la suite en annuités de la plus-value qui s'exprime par l'augmentation des loyers.

Par l'application de la Loi du 4 août 1962, il a été possible de sauvegarder en France les Quartiers du Marais à Paris, de Saint-Jean à Lyon et les Centres Historiques des Villes d'Air-en-Provence, d'Avignon, de Bourges, de Chartres, de Colmar, de Dijon, de Le Mans,

de Sarlat, de Senluis, de Troyes, d'Uzès et d'autres.

En Autriche, une nouvelle loi a été mise en vigueur (Une législation nouvelle de la ville de Salzbourg - Salzburger Altstadter-Haltungsgesetz) qui a été votée en 1967.

En République Fédérale d'Allemagne, des mesures spéciales de protection ont été prises par des dispositions urbaines proposées par le Ministère du Logement et de l'Urbanisme du Gouvernement de Bonn, qui ont été appliquées principalement dans les villes de Regensburg, Passau, Ratisbourg et Schleswig (Cf également Das Baden-Württembergische Denkmalschutzgesetz, Der Gesetzestext Mit Einer Einführenden Erläuterung, 1972).

L'importance que les Suédois accordent à l'urbanisme est connue. La planification régionale est cependant en progression et la planification est à l'étude. L'organe principal de protection des ensembles historiques est la loi suédoise Lex Gamlas Stan de 1963.

En ce qui concerne l'historique de la jurisprudence grecque (qui se réfère surtout aux monuments de l'antiquité), le Directeur du Bureau de Presse de la Chambre Technique de Grèce et juriste, Mme B. Mihopoulou, présentera une communication relative, moi je me bornerai à citer un commentaire et de proposition sur la jurisprudence existante du professeur M. Pan. I. Zepos (Questions de la législation en vigueur sur les antiquités, Didié à Anastaxios Orlandos, t. III, 1965) et la dernière Loi (No. 9405, B, du Journal Officiel et 23-II, 1973) "Sur l'Organisation des Services Régionaux du Ministère de la Culture et des Sciences" qui est néanmoins bien inférieure à législation anglaise, française et hollandaise relative. Voir l'excellente analyse critique sur les définitions de la jurisprudence existante et des ses paragraphes contradictoires, ainsi que les propositions constructives relatives de M. Alex. Papageorgiou (La signification du monument d'art et la modernisation de la législation relative, "Technika Chronika", 3, 6, 1967, p.54 ). La plupart des agglomérations

en Grèce sont construites suivant des conditions communes pour toutes, en vertu du Décret-Royal du 13.6.1968, ainsi que du Décret-Royal du 17.7.1923 et du Décret-Présidentiel du 23.10.1928 (Cf. Marc Philippa, La protection des agglomérations traditionnelles, périodique "Zygos", 3, 73, p.63).

"Le conflit des intérêts montre clairement que la restriction de la propriété constitue le problème crucial de la protection des monuments (et des sites)". (Dr. P. Leisching, Etude comparée des législations, "La Réanimation des Monuments", Conseil de la Coopération Culturelle, 1965, p.64).

Il est incontestable qu'après l'instauration de la protection législative des ensembles historiques, le financement pour la réalisation, la concrétisation d'études spéciales demeure, dans tous les pays, le problème principal.

S'il existe certaines exonérations dans le domaine fiscal, celles-ci toutefois sont modestes et se présentent soit comme des crédits à taux d'intérêt réduit (en Italie), soit comme une réduction de l'impôt de succession (Pays-Bas, Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, pour les biens protégés par le National Trust), soit comme une réduction de l'impôt sur le revenu (en Belgique 20%), soit comme une possibilité de réduction de l'impôt sur le revenu imposé, sur une partie de la somme investie pour la réparation (France, Norvège) (Cf. Madam G. Tripp, Situation du problème en Europe, "La Réanimation des Monuments", Conseil de la Coopération Culturelle, Confrontation B, 1965, p.13).

#### 7. Recherche de nouveaux usages pour les ensembles historiques restaurés - Le problème du Tourisme

Je commencerai par toutes les remarques importantes pour la véritable restauration qu'a mentionnées dans sa communication "Possibilités techniques de réanimation des monuments anciens" le Secrétaire Général de l'ICOMOS, le Professeur M.R.M. Lemaire (Confrontation B, Conseil

de la Coopération Culturelle, 1965, p.72):

"Trop souvent, en effet, réanimer un monument ou un site signifie les obliger à remplir même malgré leur manière d'être, une fonction matérielle pour laquelle ils ne sont guère, pas ou plus adaptés. C'est une véritable réanimation que le donner à un monument sa pleine signification culturelle, de lui permettre de transmettre mieux qu' auparavant son message d'histoire, de beauté, de sensibilité humaine souvent parfaite par le temps et la nature, aussi lorsque l'édifice ne respit aucune fonction matérielle".

Les résultats des efforts déployés dans les différents pays sont précieux pour nous tous et grande est l'Expérience fondée sur les enseignements à en tirer. La décision de classer certaines régions comme régions à conserver crée toute une chaîne de problèmes qui se réfèrent à la manière de les réanimer, particulièrement du point de vue économique et social. La surveillance des réactions à une telle expérience et les constatations sont analogues à la surveillance clinique d'un malade en convalescence après une intervention difficile de transplantation.

Le renouvellement d'ancien quartiers qui en règle générale présentent une densité démographique réduite, présuppose la réinstallation dans l'espace en surplus. Vu que le standing des quartiers restaurés change fréquemment, il faudrait y installer des locataires d'une autre catégorie, plus familiarisés avec le nouveau milieu, tels qu'intellectuels, artistes, artisans, etc.

Pour d'autres ensembles, il faudrait trouver des usages entièrement nouveaux, différents des usages initiaux, tels qu'expositions, musées en action, où les visiteurs peuvent suivre en flânant les objets artisanaux produits, centres d'études universitaires, ou hôtels, motels, auberges, stations touristiques etc. La seule difficulté pour réanimer ceci est de trouver des personnes capables d'animer ces lieux exceptionnels (Cf. La Défense et Mise en Valeur

des Sites et Ensembles Historiques ou Artistiques, Conseil de l'Europe, 1963, p. 27).

En Espagne, par ex. certaines fortifications et palais sont déjà utilisés depuis le siècle dernier en tant qu'archives nationales, musées ou centres culturels. Les sous-sols des châteaux sont transformés en caves et des bâtiments appropriés sont utilisés comme hôtels ou paradis (cf. Fernando Moreno Barbera, La Réanimation des Monuments, 1963, p. 82).

En Tchécoslovaquie, dans des cas analogues, deux voies sont suivies: dans le premier cas, les "villages de réserve" sont obligés de remplir de nouvelles fonctions sociales où la vie poursuit son évolution. Il s'agit de l'expression de la continuité culturelle d'une nation dans un monument vivant. Dans le second cas, la conservation du monument de l'architecture populaire est décidée tout en considérant celui-ci comme un monument ethnographique mort. Cette situation se forme à une certaine phase historique chronologique du monument. Il s'agit d'une conservation non en vue de la vie future, mais purement pour le monument lui-même. (Cf. Emanuel Mruska, Communication au Symposium de Tatras, 1971, p. 12).

Mais le problème n'est pas aussi simple, comme l'a mentionné épigrammatiquement le président P. Gazzola dans son étude "Les Villes de la Vénétie" (La Réanimation des Monuments, p. 93):

"Une maison que ses habitants n'aiment pas parcequ'ils ne la trouvent pas agréable, est condamnée. Pour l'aimer, il faut y vivre ou mieux vouloir, pouvoir et savoir y vivre: ce qui n'est pas seulement y habiter".

De grandes réserves pour l'application de la solution passe-partout du musée ou du centre culturel, qui n'est souvent qu'une solution de facilité qui déplace le problème sans le résoudre, exprime le Professeur R. Lemaire (Confrontation 3, p. 73): "Trouver au monument historique ou site urbain ancien un usage qui lui convienne est une tâche délicate".

En Angleterre, la plupart des monuments que possède le National Trust maintiennent leur usage initial (Cf. J. Watkin, National Trust, Conférence B, 1965, p.79).

En Grèce, les vieilles maisons des grandes agglomérations ne sont jamais habitées par les mêmes familles, les descendants même des propriétaires, à part de rares exceptions. Il est donc naturel que les propriétaires actuels se sentent psychologiquement comme des étrangers.

En Europe de l'Est, la recherche de nouveaux usages pour les ensembles et bâtiments individuels qui ont été restaurés et font l'objet d'une propriété collective se heurte tout particulièrement à un obstacle de caractère psychologique, relatif à la nature des mesures de protection: jusqu'à récemment, les ensembles monumentaux ont été les victimes d'une interprétation symbolique, car les réformateurs et les révolutionnaires ont lié ce cadre traditionnel à l'idée du pouvoir et à la politique de domination. La réanimation de tels ensembles dans un projet moderne exige une prise de conscience collective du nouveau symbolisme des créations du passé. Il faut qu'une éducation systématique des masses ait lieu. Seulement lorsque l'idée que les ensembles historiques sont des éléments qui enrichissent l'existence de tous les hommes sera généralisée, seulement alors la force populaire, chaque citoyen ordinaire sera plus aisément disposé à supporter les sacrifices indispensables pour leur exploitation.

La politique de réanimation d'une ancienne agglomération ne signifie pas que celle-ci assumera un rôle purement utilitariste qui éventuellement ne lui convient pas, mais au contraire qu'il faut lui rendre, comme l'écrit le professeur M. P. Cassela (Conférence sur les problèmes relatifs à l'environnement, Prague 2-3 et 1971) "sa pleine signification culturelle et lui offrir la possibilité de nous transmettre intégralement son message historique ou esthétique, même si sur le plan matériel, il ne sert plus à rien".

Les migrations touristiques massives qui caractérisent notre époque

sont insuffisamment orientées vers la connaissance, le respect et la mise en valeur du patrimoine culturel, lequel constitue cependant l'un des attraits essentiels et irremplaçables du tourisme.

Dans certains cas le tourisme collectif vient altérer décisivement même la géographie humaine comme p.ex. à Rhodes, où la langue parlée par les gens du pays, du moins sur les inscriptions, commence à être remplacée par les langues scandinaves.

En outre, le tourisme massif non planifié implique des dangers pour la survie réelle des monuments et ensembles, dès non à une éventuelle dégradation psychologique de l'environnement, mais à l'usure réelle matérielle du monument. "Le grand courant de touristes que l'on peut comparer à un fleuve gonflé ne peut qu'éroder pavements, sols et parois qui forment le lit de ce torrent humain" (G. de Angelis d'Ossat, Villes d'Art, Monuments et Sites par rapport au tourisme de demain, "Monumentum", VI, 1971, p.51).

Les touristes qui aujourd'hui se déversent du nord lointain dans les sers chaudes des côtes de la Méditerranée, quelquefois avec une volonté exagérément méthodique (j'allais dire une passion), rappellent le désir éternel des blonds nordiques pour un aimant historiquement connu, perdu en terre grecque depuis l'époque de l'invasion des Doriens blonds aux yeux bleus, depuis l'époque des invasions Avoro-slaves, depuis l'époque des invasions des Celtes, des Galtes et des -Vikings. Aujourd'hui les touristes sont attirés par les sites naturels au bord de la mer, par les petites îles à caractère artisanal et par les sites historiques.

Nous pouvons être certains que le moment viendra où la recherche par le monde des touristes hippies de sites historiques à forme manifestement anachroniques deviendra une mode. Les touristes s'emprennent alors de découvrir et d'habiter dans tous ces monastères déserts de notre pays, dans les grottes à peintures, autrefois des ascètes, dans les ravins des montagnes près de sources, tels ceux des régions montagnou-

ses à demi abandonnées de la Grèce continentale, qui ont une architecture d'agglomérations admirable.

En 1960, le pays avait accueilli 500.000 touristes, en 1967 plus de 4.000.000 et il est prévu qu'en 1975, ce chiffre dépassera 3.000.000. Compte tenu du fait que le tourisme constitue une manifestation saisonnière, il faudrait que les ensembles historiques restent loin de l'exploitation touristique fatale et non planifiée pour qu'ils demeurent intacts.

Dans plusieurs cas, la destruction naturelle d'un ensemble est préférable à la destruction fatale qui provient d'une exploitation touristique rapide et non planifiée. Le phénomène d'exploitation touristique qui a eu lieu en Suisse et qui a été appelé "le paradoxe du tourisme" est très instructif à cet égard. Il s'agit d'un cercle imprévu: Après l'achèvement des travaux techniques d'infrastructure, la modernisation des routes, la construction d'hôtels dans une localité qui a été choisie car elle s'intégrait bien dans l'environnement naturel et était très visitée par les touristes, après l'achèvement de son "exploitation" et l'altération fatale de son espace environnant, mais également de l'aspect architectural de la localité elle-même, caractéristiques mêmes pour lesquelles elle attirait les touristes, celle-ci a commencé à être abandonnée même par ses habitants, qui entre temps avaient abandonné leurs anciennes occupations et s'étaient orientés vers des professions touristiques et particulièrement hôtelières, et qui, de ce fait, se sont trouvés sans travail et ont finalement été obligés d'émigrer.

Il faut accorder une attention particulière à l'intégration des grandes unités hôtelières, surtout lorsqu'elles sont situées dans des régions côtières. Dans la plupart des cas, dans notre pays, nous avons des exemples de mauvaise adaptation des complexes hôteliers à l'espace environnant; il s'agit en général de bâtiments étrangers à l'échelle naturelle du paysage environnant; Une exception digne de mention est celle des installations des unités hôtelières des côtes de l'Adriatique

en Yougoslavie, qui ont été créées "dans les endroits discrets et ont été consus avec modestie, pour ne pas abîmer le cadre naturel", comme le fait remarquer le professeur M.G. de Angelis d'Ossat. Nos architectes doivent le plus tôt possible entrer en scène et se problématiser sur les principes adéquats d'intervention dans le paysage grec unique, en tirant des enseignements des valeurs éternelles de la tradition vivante des agglomérations voisines et des complexes de monastères.

L'avenir des villes réanimées doit donc être assuré sur une base multiforme et plus large. Une attention particulière est requise pour éviter les exagérations pendant la phase de rénovation.

- Seulement s'ils sont intégrés dans un plan d'aménagement régional prescrit, la protection et le respect des petites cités et ensembles historiques établis dans un site pittoresque seront assurés. Seules les lois de l'urbanisme peuvent créer les conditions préalables nécessaires pour la conservation et la mise en valeur des monuments.

- Il faut cependant préalablement assurer le développement économique et préserver en même temps les particularités historiques de la ville, son atmosphère traditionnelle, les coutumes locales avec une attention et une sensibilité particulière.

- Seulement en créant des activités qui attirent ou adaptent la population, la restauration des constructions qui constituent l'ensemble historique peut durer et être utile. D'ailleurs, les façades restaurées dans les rues ne servent à rien si la population continue à demeurer dans une léthargie réelle économique (et culturelle).

- À part de rares exceptions, le mouvement touristique en général ne suffit pas pour supporter et justifier la restauration planifiée d'un ensemble, surtout si l'on tient compte du caractère saisonnier du tourisme. Il faut donc savoir à l'avance que le tourisme ne peut assurer la prospérité indispensable à une population qui n'a pas déjà un niveau de vie élevé, car seulement ainsi, celle-ci s'avérera digne d'habiter une ancienne agglomération restaurée.

- Sans vouloir reprocher au peuple de s'être esthétiquement corrompu, je ne puis omettre de constater le mauvais goût qui est répandu partout et qui couvre un spectre s'étendant de l'Inde, passant par les pays arabes, le Moyen Orient, traversant la Méditerranée et arrivant jusqu'à

en Espagne. Il s'agit d'un mauvais goût moderne uniforme qui nuit tous les peuples de la Méditerranée et qui est manifestement dû aux mauvais modèles qui corrompent les peuples, aux media qui entraînent une déformation psychique continue, particulièrement une déformation décorative. Les anciennes belles lithographies ont été remplacées par les affiches populaires vulgaires et illustrées de manière irresponsable, qui circulent en grand nombre. D'autres maux : la télévision, la radio, les produits plastiques standardisés importés. Les peintures plastiques prêtes de mauvaises couleurs ont remplacé les poudres locales, les terres et les oxydes et ainsi est apparue une internationalisation dans le goût chromatique et synthétique des peuples, qui même dans ce seul domaine auraient pu se différencier ethniquement, maintenir leur caractère ethnique et être reconnus.

- Pour que les habitants des agglomérations historiques et les couches plus larges du peuple comprennent l'importance de la conservation de ces agglomérations, une campagne d'information systématique doit être lancée pour qu'ils prennent conscience de leur importance. Il faudrait systématiquement et avec une grande patience fournir des informations dans toutes les directions pour assurer la participation de toutes les couches sociales. Les moyens que nous utiliserons sont le renforcement des études scientifiques et la vulgarisation de leurs conclusions, la méthodisation des monographies illustrées et guides des monuments, l'organisation de congrès, conférences, visites, la production de films documentaires, la méthodisation de la signalisation routière des agglomérations, l'offre de moyens facilitant le tourisme éducatif sous toutes ses formes. Les services étatiques et certains grands offices nationaux sont en mesure d'accélérer et d'étendre considérablement une telle activité.

- Des spectacles en plein air dans des cadres historiques, l'éclairage nocturne des monuments historiques, la production de belles affiches constituent tant de moyens capables d'entraîner la population d'une ville à prendre conscience de la valeur culturelle et esthétique des monuments de son patrimoine national.

- Mais également du côté du tourisme, il faudrait méthodiser l'éducation touristique systématique, à partir des années scolaires de la jeunesse. On a défini le tourisme comme une "chasse pseudo-culturelle de choses nouvelles et amusantes", écrit M. G. De Angelis d'Ossat (*momentum* VI, 1971, p.54). Il faudrait un matériel d'information abondant, de qualité et bon marché, des visites guidées correctes, simples mais sages correspondant au niveau culturel de chaque groupe. Il faudrait méthodiser les visites de tous les citoyens, de toutes les couches sociales aux monuments de leur pays, car d'habitude personne ne connaît les monuments de la ville dans laquelle il vit parce que tous pensent qu'un jour ils trouveront le temps de les visiter. Et chose curieuse, ils ne trouvent jamais ce temps.

Une constatation incontestable est cependant que le grand tourisme, les installations du tourisme de masse ne doivent pas approcher les ensembles historiques du point de vue échelle et environnement; elles doivent se trouver à une distance raisonnable et ne doivent jamais être mises en valeur par ces ensembles. Les petites constructions préfabriquées de matériaux modernes, inspirées de l'architecture locale traditionnelle constituent de bonnes solutions.

- Il ne faut cependant pas oublier qu'une entreprise de rénovation d'un ensemble historique pré suppose un niveau culturel élevé tant des habitants que des décideurs.

- Je termine mon rapport en revenant à la proposition de créer un Institut ou une Organisation Internationale (Je voudrais Mondiale) pour l'étude de l'habitat humain, de la véritable coquille d'une grande partie de son activité qui a décisivement influencé la psychologie et l'idéologie des peuples. Connaître l'habitat de l'homme signifie connaître l'homme lui-même. L'ancien proverbe grec bien connu pourrait être renversé et formulé comme suit: "Dis-moi où tu habites, je te dirai qui tu es". Il faut avouer que nous connaissons très peu de choses sur un sujet aussi vaste. Il s'agit d'ailleurs d'un sujet qui intéresse tous les pays et d'un objet qui est en danger direct, vu que ce sont d'habitude des constructions de peu de valeur.

Les monuments de l'antiquité et du moyen-âge ne courent pas de danger direct pour une période de temps relativement longue. Mais l'habitation modeste des peuples risque grandement d'être totalement anéantie de nos jours. Je crois inébranlablement que nous avons la volonté et également les forces de la sauver par un effort collectif. Un tel acte constituerait une offre de paix et une preuve que les scientifiques de tous les pays, unis comme des frères, peuvent surmonter toute barrière historique provisoire et sauver le "foyer" de l'homme. La décision de créer une telle organisation constituerait une preuve essentielle de la volonté culturelle collective. Les diverses fondations correspondantes existant dans les différents pays pourraient offrir une grande assistance à cet égard, comme également les jeunes scientifiques, architectes, archéologiques, laographes, ethnologues, qui en collaborant participeront aux diverses missions pour l'établissement d'inventaires et l'étude. Avec la connaissance absolue de la cellule, la décision de conservation des ensembles deviendra alors essentielle et même, au pire des cas, leur typologie et morphologie auront été inventoriées et préservées du moins dans les archives.